



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les actionnaires de Ciments du Maroc se sont réunis le 29 mai 2024 sur convocation du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes se soldant par un bénéfice net de 981 648 303,57 dirhams.

L'Assemblée Générale a également décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 10 dirhams par action en sus du dividende ordinaire de 60 dirhams par action proposé par le Conseil d'Administration. Les dividendes, dont le montant total est établi à 70 dirhams par action, seront mis en paiement dès le 15 juillet 2024.

L'Assemblée Générale a approuvé toutes les autres résolutions qui lui ont été soumises, publiées dans le journal L'Économiste du 26 avril 2024.

Ainsi, l'Assemblée a constaté la démission de M. Yassine Haddaoui en tant qu'administrateur et l'expiration du mandat de M. Ahmed Nakkouch en tant qu'administrateur indépendant et a décidé de nommer en tant que nouvel administrateur indépendant Mme Sonia Mezzour.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 29 mai 2024, après l'Assemblée Générale, a décidé de renouveler le mandat du Président du Conseil d'Administration, M. Mohamed Chaïbi, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Enfin, il a été porté à la connaissance du Conseil d'Administration la désignation de Mme Silke Schuessler en tant que nouveau représentant permanent de l'administrateur personne morale la société COFIPAR et ce, en remplacement de M. Gennaro Puppò.

Ce communiqué peut être consulté également sur le site web de Ciments du Maroc à l'adresse suivante :
<https://www.cimentsdumaroc.com/fr/communiquie-post-ago-du-29-mai-2024>